

## SITUATIONS PARTICULIERES

### CHOIX DU COLLEGE DE SECTEUR

*En complément du volet n° 1, les familles résidant dans les communes de Beauzac, Blavozy, Coubon, Malrevers, Malvalette et Saint-Germain-Laprade doivent impérativement compléter ce document.*

**Vous habitez à Blavozy, Malrevers ou Saint-Germain-Laprade**, vous bénéficiez d'une « double » sectorisation. Votre enfant peut être scolarisé dans l'un des 4 collèges suivant:

- Jules Romains à Saint-Julien-Chapteuil
- Corsac à Brives-Charensac
- Jules Vallès au Puy-en-Velay
- Lafayette au Puy-en-Velay

Quelle est votre commune de résidence : .....

Indiquez votre vœu n° 1 : .....

Indiquez **obligatoirement** un second vœu : .....

**Vous résidez à Coubon ou Solignac sur Loire**, vous bénéficiez également d'une « double » sectorisation. Votre enfant peut être scolarisé dans l'un des 4 collèges suivant :

- Laurent Eynac au Monastier-sur-Gazeille
- Corsac à Brives-Charensac
- Jules Vallès au Puy-en-Velay
- Lafayette au Puy-en-Velay

Indiquez votre vœu n° 1 : .....

Indiquez **obligatoirement** un second vœu : .....

**Attention** : pour ces 2 situations, la décision finale interviendra mi-juin après la commission d'affectation. Si vous n'obtenez pas votre 1<sup>er</sup> vœu et que vous n'avez pas indiqué un second vœu, votre enfant sera affecté dans un établissement en fonction des places disponibles.

**Vous demeurez à Malvalette**, vous pouvez scolariser votre enfant dans l'un des 2 collèges indiqués ci-dessous :

- Gorges de la Loire à Aurec-sur-Loire
- Le Monteil à Monistrol-sur-Loire

Indiquez le collège retenu : .....

**Vous demeurez à Beauzac**, vous pouvez scolariser votre enfant dans l'un des 2 collèges indiqués ci-dessous :

- Boris Vian à Retournac
- Le Monteil à Monistrol-sur-Loire

Indiquez le collège retenu : .....

Signature des personnes responsables de l'enfant